

La naissance de la légende dorée de Robespierre : le façonnage de l'image de l'« homme-principe » par les écrits biographiques consacrés à Robespierre publiés par les républicains entre 1830 et 1850.

**Marion Pouffary**

Faculté des Lettres de Sorbonne Université – Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (EA 3550)

Si la légende noire de Robespierre a fait l'objet d'études approfondies (notamment dans l'ouvrage *Robespierre. La fabrication d'un mythe* publié par Marc Belissa et Yannick Bosc), la « légende dorée » de Robespierre n'a jamais été étudiée de manière précise, bien qu'elle ait influencé fortement l'historiographie. Les principales structures de cette légende ont été construites à partir de 1830 par des militants appartenant à la composante radicale du parti républicain. Une des images les plus connues de Robespierre est celle de l'« homme-principe », un terme forgé par Albert Laponneraye qui indique que Robespierre incarne les principes de la « République démocratique et sociale » que les militants républicains appellent de leurs vœux. Le présent article vise à montrer comment ceux-ci ont utilisé les documents et les témoignages dont ils disposaient pour construire cette image dans les écrits biographiques consacrés à Robespierre qu'ils publient entre 1830 et 1850.

*If Robespierre's dark legend has been studied in depth (especially in Marc Belissa and Yannick Bosc's book entitled Robespierre. La fabrication d'un mythe), Robespierre's golden legend has never been precisely analysed, although it influenced profoundly historiography. The main structures of this legend were built from 1830 onwards by militants belonging to the radical fringe of the republican movement. One of the best-known images is the "homme-principe" image, a term forged by Albert Laponneraye which meant that Robespierre embodied the principles of the "democratic and social republic" these militants called for. The present article shows how they used the documents and testimonies which were available to them to build this image in the writings on Robespierre's life they published between 1830 and 1850.*

## La naissance de la légende dorée de Robespierre : le façonnage de l’image de l’« homme-principe » par les écrits biographiques consacrés à Robespierre publiés par les républicains entre 1830 et 1850.

Depuis la publication en 1795 de l’ouvrage intitulé *La Vie et les Crimes de Robespierre* par l’abbé Proyart, ancien sous-principal du collège Louis-le-Grand parti en émigration, un très grand nombre de biographies de Robespierre a été publié. Aujourd’hui, les récits de la vie de Robespierre font non seulement l’objet de livres, mais aussi de films ou encore de bandes dessinées<sup>1</sup>. Si, même lorsqu’ils sont « grand public », les ouvrages consacrés à Robespierre peuvent être écrits avec un grand sérieux scientifique, toutes les biographies de Robespierre ne peuvent en réalité être classées parmi les ouvrages d’histoire. Cette situation n’est pas surprenante si l’on se rappelle que, pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, les biographies de Robespierre étaient produites avant tout dans un but politique, en face duquel les considérations méthodologiques de la discipline historique alors balbutiante avaient peu de poids.

Si les ouvrages qui, depuis thermidor, ont contribué à forger et à diffuser la « légende noire » de Robespierre ont fait l’objet de nombreuses analyses — qui ont été synthétisées par Marc Belissa et Yannick Bosc dans l’ouvrage *Robespierre. La fabrication d’un mythe* publié en 2013<sup>2</sup> —, la construction de la « légende dorée » de Robespierre, qui a influencé elle aussi l’historiographie, n’a jamais fait l’objet d’une analyse approfondie.

Les grands thèmes qui structurent cette « légende » sont formalisés sous la Monarchie de Juillet par la fraction la plus radicale du mouvement républicain (que nous appellerons ici radicale/socialiste<sup>3</sup>), qui fait de Robespierre le symbole de la « République démocratique et sociale » et se réclame de la Révolution de 1793, quand le régime de Juillet se pose en défenseur de l’héritage de 1789.

Cette image est diffusée par une série d’écrits biographiques publiés entre 1830 et 1850, et notamment par l’introduction aux *Œuvres de Maximilien Robespierre* dont Albert Laponneraye, instituteur membre de la Société des droits de l’homme, entame la publication à partir de 1832<sup>4</sup>, la notice consacrée à Robespierre que Barthélémy Hauréau - qui, avant de devenir un spécialiste reconnu de la scolastique médiévale, a été un militant et un journaliste républicain — publie dans son ouvrage *La Montagne* en 1834<sup>5</sup>, les « Observations sur Robespierre » que Buonarroti,

<sup>1</sup> Par exemple, la bande dessinée *Robespierre* publiée chez Glénat en 2017.

<sup>2</sup> Marc Belissa et Yannick Bosc, *Robespierre. La fabrication d’un mythe*, Paris, Ellipses, 2013.

<sup>3</sup> J’utilise cette typographie pour le distinguer du courant radical-socialiste de la Troisième République tout en soulignant le fait que ce courant est l’héritier du courant républicain radical et/ou socialiste de la Monarchie de Juillet (il n’est pas possible de distinguer finement dans les années 1830 en fonction du degré de « socialisme »).

<sup>4</sup> *Œuvres de Maximilien Robespierre ; avec une notice historique, des notes et des commentaires par Laponneraye ; précédées de considérations générales par Armand Carrel*, Paris, chez l’éditeur, 1840, t. 1, p. 5-28

<sup>5</sup> Jean-Barthélémy Hauréau, *La Montagne : notices historiques et philosophiques sur les principaux membres de la Montagne*, Paris, J. Bréauté, 1834, p. 331-251.

« patriarche » du mouvement républicain<sup>6</sup>, publie en 1837<sup>7</sup>, la notice qu'Auguste Albert, ancien clerc d'avoué à la vie aventureuse publie en 1839 sous le pseudonyme de Vallouise<sup>8</sup>, la biographie que l'académicien Pierre-François Tissot, frère de l'un des « martyrs de prairial<sup>9</sup> » publie en 1844, l'introduction à l'anthologie de Robespierre que le sculpteur fouriériste Arthur Guillot projette de faire paraître en 1849<sup>10</sup> ou encore la notice que le journaliste républicain arrageois Jean Lodieu place en tête de l'ouvrage sur Robespierre qu'il publie en 1850<sup>11</sup>. Si ces écrits ne connaissent pas forcément tous une diffusion massive<sup>12</sup>, certaines images de la « légende dorée » de Robespierre sont reprises et popularisées par deux des histoires de la Révolution française qui vont avoir le plus d'impact au XIX<sup>e</sup> siècle : *l'Histoire des Girondins* de Lamartine<sup>13</sup> et *l'Histoire de la Révolution française* de Louis Blanc, qui comportent toutes deux des chapitres consacrés à la biographie de Robespierre<sup>14</sup> (auxquelles on peut rajouter *l'Histoire des Montagnards* publiée à la même période par Alphonse Esquiros, écrivain appartenant au groupe des « petits romantiques<sup>15</sup> »).

Une des principales images qui structurent la « légende dorée » de Robespierre est celle de l'« homme-principe » — expression inventée par Laponneraye — qui permet aux républicains radicaux/socialistes de faire de Robespierre une incarnation des principes de la « République démocratique et sociale » qu'ils souhaitent faire advenir et de se créer une filiation historique concurrente de celle des hommes du régime de Juillet. La redécouverte des (très nombreux) discours de Robespierre leur fournit un corpus théorique qui leur permet de penser les questions de l'égalité politique et sociale, et conduit à faire de Robespierre l'image de la « révolution de l'égalité ». « Homme-principe », Robespierre est aussi un « homme à principes » — ce qui garantit l'authenticité de ses principes et ceux des républicains radicaux/socialistes — et le recueil de témoignages de proches de Robespierre par les républicains contribue à consolider cette seconde image, léguant ainsi à la postérité une double image qui va influencer durablement l'historiographie — tant « classique » que « libérale ».

<sup>6</sup> Albert Mathiez, *La Politique de Robespierre et le 9 thermidor expliqués par Buonarroti*, Le Puy, Impr. de Peyriller, Rouchon et Gamon, 1910, p. 2-3.

<sup>7</sup> Philippe Buonarroti, *Observations sur Maximilien Robespierre, 1837*, reproduit dans *Observations sur Maximilien Robespierre par Philippe Buonarroti, avec une introduction par Charles Vellay*, Chalon-sur-Saône, Impr. de E. Bertrand, 1912.

<sup>8</sup> Vallouise (pseud. de Auguste Albert), *De l'Esprit de la Montagne, ou les Grands hommes de la Révolution française*, vol. 1 « Robespierre », Paris, Tamisey et Champion, 1839 p. 3-48.

<sup>9</sup> Pierre-François Tissot, *Histoire de Robespierre, de la Convention nationale et des comités : d'après « L'Histoire de la Révolution française »* par Tissot, Paris, B. Renault, 1844.

<sup>10</sup> Arthur Guillot, *Collection complète des opinions de Robespierre et des discours par lui prononcés à l'Assemblée constituante, à la Société des amis de la constitution (Jacobins) et à la Convention nationale, augmentés des principaux articles de son journal « Le Défenseur de la constitution », le tout formant l'ensemble de sa doctrine politique et socialiste, mis en ordre par M. Arthur Guillot*, Paris, impr. de Schneider, 1849.

<sup>11</sup> Jean Lodieu, *Maximilien Robespierre*, Arras, impr. de Vve J. Degeorge, 1850.

<sup>12</sup> Si l'anthologie de Laponneraye est rééditée en 1840, les « observations » de Buonarroti republiées en 1842 dans le journal « La Fraternité » lancé par le néo-babouviste Richard Lahautière, la notice de Vallouise reprise en 1842 dans le cadre de son recueil *Histoire des hommes illustres de la république française* et la biographie de Tissot republiée en 1846 et en 1850, les textes de Lodieu, Guillot et Hauréau (qui a d'ailleurs très rapidement désavoué son ouvrage) ne sont pas republiés.

<sup>13</sup> Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, Paris, Furne & Cie, W. Coquebert, 1847.

<sup>14</sup> Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Langlois et Leclercq, 1847-1862.

<sup>15</sup> Alphonse Esquiros, *Histoire des montagnards* [1847], Paris, Garnier frères, 1903.

## LA CRÉATION D'UNE FILIATION HISTORIQUE ALTERNATIVE

À partir de la Restauration, qui constitue un tournant qui fait entrer la Révolution et ses conséquences dans l'histoire et rend possible une première analyse historique,<sup>16</sup> l'histoire devient une « arme de combat politique<sup>17</sup> ». Une nouvelle école historique, qui se constitue autour d'Augustin Thierry, formule une série de critiques méthodologiques à l'encontre de la manière dont l'histoire était faite sous l'Ancien régime et cherche à faire de l'histoire un instrument de légitimation de la Révolution française en replaçant celle-ci dans le long terme d'une histoire nationale dont elle serait l'aboutissement<sup>18</sup>. Les ouvrages que Mignet et Thiers font paraître en 1824 et 1827<sup>19</sup>, qui présentent la Révolution comme l'aboutissement d'une lutte de plusieurs siècles entre la bourgeoisie et l'aristocratie, constituent une illustration emblématique de ce phénomène, et, dans ces ouvrages, 1793 et la Terreur servent de repoussoir. Ainsi, Mignet présente 1789 et 1793 comme deux révolutions irréductiblement opposées dont l'une a vocation à mettre en place « une constitution libre » (la constitution de 1791) et à faire advenir « une civilisation plus perfectionnée » et l'autre à instaurer le gouvernement de la « multitude », par la constitution de 1793<sup>20</sup>. De ce fait, il voit dans Robespierre le représentant d'un parti « dangereux » à qui « la démocratie la plus extrême [...] semblait le meilleur des gouvernements<sup>21</sup> ».

Après 1830, cette lecture libérale de l'histoire de la révolution devient celle d'un pouvoir qui affirme avoir recueilli l'héritage de 1789 et compte le faire fructifier de manière prudente. Tant la majorité que son opposition parlementaire annexent les Feuillants et les Girondins, qui sont vus comme des révolutionnaires « modérés », attachés aux libertés, aux propriétés et à l'ordre et qui incarnent une classe bourgeoise qui a la vocation à prendre en main les destinées du pays en évitant les écueils de l'anarchie « populaire » symbolisée par la figure de Robespierre.

Robespierre devient alors une figure emblématique pour une partie des républicains qui, rapidement déçus par l'évolution du régime de Juillet, ont le sentiment que la Révolution leur a été volée, sentiment qu'exprime par exemple le citoyen Anderson lors de la réception de nouveaux membres dans une section de la Société des droits de l'homme :

En 89, nos pères [...] ont renversé nobles et prêtres au bruit du canon de la Bastille. Nos pères, après avoir renversé les tyrans de l'humanité, proclamèrent les droits de l'humanité. Mais les aristocrates [...] renversèrent les hommes courageux qui avaient proclamé les droits des peuples [...] la conquête populaire dont 89 donna le signal fut anéantie ! En 1830 nous avons chassé un roi. L'œuvre faite, fatigués, nous avons dormi ; éveillés, nous avons trouvé une

---

<sup>16</sup> Jean-Numa Ducange, *La Révolution française et l'histoire du monde. Deux siècles de débats historiques et politiques. 1815-1991*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 23.

<sup>17</sup> Bertrand Goujon, *Histoire de la France contemporaine, Tome 2. Monarchies postrévolutionnaires. 1814-1848*, Paris, Le Seuil, 2012, p. 179.

<sup>18</sup> Emmanuel de Waresquiel, *C'est la Révolution qui continue ! La Restauration (1814-1830)*, Paris, Tallandier, 2015, p. 293-295.

<sup>19</sup> François Mignet, *Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814*, Paris, Firmin Didot, 1824 et Adolphe Thiers, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Lecomte et Durey, 1823-1827.

<sup>20</sup> François Mignet, *Histoire de la Révolution française, op. cit.*, p. 552-553.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 296-297.

Charte, œuvre des privilégiés à l'usage des privilégiés. Mais de la Déclaration de nos pères pas un mot<sup>22</sup>.

Robespierre représente la part de l'héritage révolutionnaire qui a été écartée par les hommes du régime de Juillet et permet aux républicains radicaux/socialistes, qui font à leur tour de l'histoire une « arme de combat », de se créer une filiation historique révolutionnaire concurrente de celle des partisans du régime. Robespierre devient alors le symbole de la « république démocratique et sociale » qu'ils appellent de leurs vœux. Ainsi, pour Laponneraye, qui considère qu'il y a « des noms qui résument des principes », car « il est des hommes qui sont à eux seuls tout un système politique et social », Maximilien Robespierre, « homme-principe » incarne la Révolution, qu'il définit tant comme un principe « démolisseur et destructeur » de « l'édifice du passé » que comme un « principe de rénovation et de réorganisation » de l'ordre social<sup>23</sup>.

Cette stratégie permet également aux radicaux/socialistes de disposer d'un corpus théorique qui leur donne des outils permettant de penser la question de l'égalité politique et sociale, à une période où le développement de l'industrialisation amène la question sociale sur le devant de la scène politique. Ainsi, la Société des droits de l'homme, société républicaine qui entretient des liens étroits avec le mouvement ouvrier, choisit comme exposé de principes<sup>24</sup> la Déclaration des droits de l'homme proposée par Robespierre à la Convention en 1793, dans laquelle elle voit un « ensemble de principes » où « domine [...] la réparation des iniquités sociales, l'abolition des intérêts exclusifs et des usurpations qui les maintiennent [...] le principe d'association appliqué à la société politique, c'est-à-dire, l'égalité entre chacun des associés reconnue, protégée par leur concours<sup>25</sup> » et publie une brochure où elle est accompagné d'un commentaire par Laponneraye<sup>26</sup>.

Le besoin de disposer d'une figure incarnant les principes politiques dont ils se réclament se traduit également par le fait que certains auteurs critiquent Robespierre pour n'avoir pas été à la hauteur de la tâche qu'ils lui ont assignée. Ainsi, Lamartine, qui considère qu'« une cause n'est souvent qu'un nom d'homme » et déclare que « la cause de la démocratie ne dev[r]ait pas être condamnée à voiler ou à justifier le sien » déplore que l'implication de Robespierre dans la Terreur « tache de sang les plus pures doctrines de la philosophie [...] inspire à l'avenir l'effroi du règne du peuple, la répugnance à l'institution de la république, le doute sur la liberté » et ait empêché de « léguer à la démocratie, dans la mémoire de l'homme qui avait voulu la personnifier avec le plus de foi, une de ces figures pures, éclatantes, immortelles<sup>27</sup> ».

---

<sup>22</sup> Anderson, *Exposé de quelques principes républicains à l'occasion de la réception de plusieurs membres dans une section de la Société des Droits de l'homme*, Paris, Imprimerie d'A. Mie, s. d., p. 2.

<sup>23</sup> Introduction aux *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères précédés d'une introduction par Laponneraye et suivis de pièces justificatives* [1834], Paris, au dépôt central faubourg Saint-Denis n° 16, 1835, p. 6-7.

<sup>24</sup> Société des droits de l'homme et du citoyen, *Exposé des principes républicains de la Société des Droits de l'homme et du citoyen, suivi des noms des membres du Comité central*, Paris, Impr. de Herhan, 1833, p. 2-3.

<sup>25</sup> Société des droits de l'homme et du citoyen, *Exposé des principes républicains*, op. cit., p. 4.

<sup>26</sup> *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, publiée avec des commentaires par le citoyen Laponneraye ; publiée par la Société des Droits de l'Homme*, 23<sup>e</sup> et dernier tirage depuis août 1830, Paris, Impr. de Setier, 1833.

<sup>27</sup> A. De Lamartine, *Histoire des Girondins*, op. cit., t. 8, p. 378-379.

Dans ce contexte, un aspect important du travail des républicains radicaux/socialistes consiste dans l'édition de documents originaux qui permet de déconstruire la légende noire de Robespierre véhiculée par l'histoire contre-révolutionnaire et libérale. Laponneraye indique d'ailleurs que son anthologie vise tant à « réhabiliter un nom autour duquel se groupent tant de préventions injustes » qu'à permettre au lecteur de « voi[r] un univers nouveau se développer à ses regards » et de « comprend[re] ses droits<sup>28</sup> ».

Si ce travail fait des républicains radicaux/socialistes de véritables pionniers qui ont « ouvert la voie à l'étude scientifique de l'action de Robespierre », car il les a conduits à « faire des recherches érudites, traquer les erreurs, les impossibilités, les falsifications qui avaient été élaborées avant eux<sup>29</sup> » et a permis d'entrer dans l'histoire de la Révolution et de Robespierre à partir de sources directes, <sup>30</sup>il convient de rappeler qu'ils ne sont pas des historiens professionnels, mais des militants, sans méthode scientifique rigoureuse, sans recul critique face aux sources, voire sans but scientifique. Nouveau Jacques de Voragine, Hauréau écrit d'ailleurs en préambule à son recueil de notices sur les montagnards qu'il vise à faire « une légende [...] pour des croyants<sup>31</sup> ».

#### LA FABRICATION DE L'IMAGE DE L'« HOMME-PRINCIPE »

Si un acteur tel que Barras a laissé des mémoires qui constituent une des sources essentielles pour faire sa biographie, comme le montre le récent travail de Christine Le Bozec<sup>32</sup>, et permet de donner une vision de son action politique qui ne se résume pas seulement à ses discours et à ses votes, Robespierre, du fait de l'arrêt « brutal » de sa carrière politique, n'a pas laissé de mémoires ou de textes biographiques, ce qui rend la tâche ardue à ses biographes et contribue à expliquer pourquoi, à l'exception de Lodieu, les auteurs évoquent peu sa vie privée<sup>33</sup> et se concentrent sur sa vie publique, qu'ils reconstituent essentiellement à partir de ses discours. Par contre, le nombre de discours cités pour retracer sa vie publique dans leurs ouvrages — pourtant en général très courts (vingt à trente pages) — peut être impressionnant. Par exemple, pour retracer l'action politique de Robespierre sous la Constituante, Vallouise reproduit des citations de trois discours et en évoque vingt et un autres — qui portent parfois sur des sujets très pointus comme l'institution des tribunaux de paix et des tribunaux de famille<sup>34</sup> ou la retraite des ecclésiastiques<sup>35</sup>. On retrouve ce phénomène chez Tissot qui, dans sa biographie d'une centaine de pages, reconstitue l'action

<sup>28</sup> Prospectus de l'anthologie, cité par Gérard Walter, *Maximilien de Robespierre*, Paris, Gallimard, 1961, p. 648.

<sup>29</sup> M. Belissa et Y. Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe op.cit.*, p. 14 et p. 21.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 143-144.

<sup>31</sup> J.-B. Hauréau, *La Montagne, op.cit.*, p. XII.

<sup>32</sup> Christine Le Bozec, *Barras*, Paris, Perrin, 2016.

<sup>33</sup> Par ailleurs, si la notice de Lodieu traite bien plus de la vie de Robespierre que de ses idées politiques et donne même quelques détails sur la vie privée cela peut s'expliquer par le fait qu'elle sert de préface à la seconde partie de l'ouvrage, intitulée « considérations générales » dans laquelle il présente les idées politiques de Robespierre, son action sous la Convention et réfute une partie des opinions émises par Lamartine dans son *Histoire des Girondins* (J. Lodieu, *Maximilien Robespierre, op. cit.*, p. 31-135).

<sup>34</sup> Vallouise, *De l'Esprit de la Montagne, op. cit.*, p. 9.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 10.

politique de Robespierre sous la Constituante uniquement à partir de ses discours en citant de longs extraits de neuf discours et en évoquant onze autres<sup>36</sup>.

Les sources écrites sur lesquelles les républicains radicaux/socialistes travaillent sont donc presque uniquement constituées de sources imprimées et, en pratique, d'archives parlementaires. À l'exception de Lodieu, qui va consulter les archives du Pas-de-Calais et y retrouve l'acte de naissance de Robespierre et l'acte qui lui attribue une bourse<sup>37</sup>, les républicains exploitent peu les autres archives. Cette spécificité explique d'ailleurs pourquoi Michelet fait de son utilisation des archives un argument qui lui permet de prouver la rigueur de son travail et de critiquer les ouvrages de Buchez et Roux, Lamartine et Louis Blanc (qui ont par ailleurs le tort à ses yeux d'être robespierristes), dans la préface à son *l'Histoire de la Révolution française* :

Ce livre [...] est né du sein des Archives. Je l'écrivis [...] dans ce dépôt central, où j'étais chef de la section historique. Après le 2 décembre [...] [je] l'achevai aux archives de Nantes [...] dont j'exploitais aussi les précieuses collections.

Armé des actes mêmes, des pièces originales et manuscrites, j'ai dû juger les imprimés et surtout les Mémoires qui sont des plaidoyers, parfois d'ingénieux pastiches [...] J'ai jugé jour par jour le Moniteur, que suivent trop MM. Thiers, Lamartine et Louis Blanc. Dès l'origine, il est [...] corrigé chaque soir, par les puissants du jour. [...] Les procès-verbaux manuscrits des Assemblées [...] démentent le Moniteur, et ses copistes, l'Histoire parlementaire [...] qui souvent estropient encore ce Moniteur estropié. [...] j'ai copié de ma main (et sans y employer personne) les textes dispersés, et les ai réunis. Il en est résulté une lumière, une certitude, auxquelles on ne changera rien. Qu'on m'attaque sur le sens des faits, c'est bien. Mais on devra d'abord reconnaître qu'on tient de moi les faits dont on veut user contre moi<sup>38</sup>.

De plus, les documents à caractère privé que Robespierre a produits sont peu nombreux et, soit suscitent un médiocre intérêt, soit sont trop obscurs pour fournir un matériau aisément employable.

Les textes à caractère privé que Robespierre a écrits pour lui-même et qui ont été redécouverts sont essentiellement relatifs à son action politique. Les deux seuls documents sans caractère politique qui sont connus à l'époque sont un fragment du poème « le dernier tourment du juste<sup>39</sup> » et la dédicace aux mânes de Jean-Jacques Rousseau qui sont publiés dans les mémoires de Charlotte Robespierre<sup>40</sup>. Les textes fournissant des informations sur l'action politique de Robespierre sont quant à eux connus parce que, saisis après thermidor, ils ont été publiés en annexe au rapport Courtois du 5 janvier 1795<sup>41</sup> et dans la réédition qui en est faite en 1828, dans le cadre d'une publication plus vaste qui inclut également les papiers omis en 1795<sup>42</sup>. Il s'agit surtout de

<sup>36</sup> P-F. Tissot, *Histoire de Robespierre*, op. cit., p. 29-51.

<sup>37</sup> J. Lodieu, *Maximilien Robespierre*, op. cit., p. 9 et p. 137.

<sup>38</sup> Préface de 1868 à Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française [1847-1853]*, Paris, A. Levasseur, 1883, t. 1, p. XII-XIV.

<sup>39</sup> Dont l'authenticité n'est pas certaine.

<sup>40</sup> C. Robespierre, *Mémoires de Charlotte Robespierre*, op. cit., p. 121 et p. 149-151.

<sup>41</sup> Edme-Bonaventure Courtois, *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices, par E. B. Courtois, député du département de l'Aube, dans la séance du 16 nivôse, an II. de la République française une et indivisible*, Paris, Maret, libraire, 1795.

<sup>42</sup> *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc. précédés du Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre, etc.*, Paris, Baudouin frères, 1828.

« pense-bêtes » et de notes, peu nombreux et difficiles à décrypter. Par exemple, un document débutant par les mots « il faut une volonté une » est présenté par Courtois comme l'illustration du fait que Robespierre désirait établir sa tyrannie<sup>43</sup> tandis qu'Hauréau, qui place cette formule en tête de sa notice, y voit la manifestation du désir de centralisation des Montagnards et de leur opposition aux tendances fédéralistes et « anarchiques » qu'il prête à la Gironde<sup>44</sup>.

Les textes à caractère privé écrits pour autrui sont, d'une part, les lettres de Robespierre et, d'autre part, trois poèmes de jeunesse de Robespierre. Les lettres, dont le contenu est essentiellement politique, sont connues notamment grâce au rapport Courtois et aux *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, mais ne sont pas réellement étudiées à l'époque. Les trois poèmes ont quant à eux été publiés soit dans les *Mémoires de Charlotte Robespierre* soit en annexe des *Mémoires authentiques de Maximilien de Robespierre*<sup>45</sup> — ouvrage paru en 1830 et qui est en réalité l'œuvre de Charles Reybaud, rédacteur en chef du *Constitutionnel* et du conventionnel Laignelot<sup>46</sup>. Ils suscitent également un intérêt limité et seul Lodieu reproduit en annexe à sa biographie une poésie dédiée à la « belle Ophélie<sup>47</sup> ».

La plupart des documents produits par Robespierre dont la postérité retrouve la trace sont, de ce fait, des textes écrits pour le public. Peu de textes de sa jeunesse arrageoise sont connus sous la Monarchie de Juillet, même si on trouve en annexe des *Mémoires authentiques* deux mémoires juridiques, deux essais littéraires et philosophiques envoyés aux Académies de Metz et d'Amiens et un écrit politique publié lors de la campagne pour les élections aux États généraux<sup>48</sup>. Ces écrits sont peu utilisés et les avis que les républicains radicaux/socialistes portent sur leur qualité divergent d'ailleurs fortement. Si Lodieu affirme que le discours sur les peines infamantes est « un discours remarquable » et que le prix que de l'Académie de Metz lui décerne « valut la présidence de l'Académie d'Arras » à Robespierre et ajoute qu'« on conserve encore de lui, des mémoires contre l'organisation aristocratique du Conseil supérieur de l'Artois, et des vers d'amour, dans lesquels — en matière administrative et en poésie — il révélait alors un talent à la fois original et vraiment sérieux<sup>49</sup> », Lamartine, qui est un juge beaucoup plus sévère, évoque « quelques discours verbeux,

<sup>43</sup> Edme-Bonaventure Courtois, « Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers de Robespierre, etc. » in *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, *op. cit.*, p. 35.

<sup>44</sup> « il y avait lutte entre la fédération et l'égoïsme trafiqueur des uns, et la centralisation des autres. Guadet le bourgeois avait déclamé contre l'unité vantée par Rousseau, et Courtois fit plus tard condamner Robespierre pour avoir voulu une volonté une. » (J-B. Hauréau, *La Montagne*, *op. cit.*, p. 57).

<sup>45</sup> La poésie dédiée à la « belle Ophélie » et la poésie « la coupe vide », composée pour la société des Rosatis, société anacréontique arrageoise sont publiées en annexe des *Mémoires authentiques* (*op. cit.*, t. 1, p. 369 sq. et p. 293 sq.) et les « remerciements à MM. de la société des Rosatis » sont publiés en annexe aux *Mémoires de Charlotte Robespierre* (*op. cit.*, p. 157-158).

<sup>46</sup> *Mémoires authentiques de Maximilien de Robespierre, ornés de son portrait et de fac-similé de son écriture extraits de ses Mémoires*, Paris, Moreau-Rosier, 1830, 2 vol.

<sup>47</sup> J. Lodieu, *Maximilien Robespierre*, *op. cit.*, p. 138.

<sup>48</sup> *Mémoires authentiques*, *op. cit.*, t. 1 p. 299 sq. (discours sur les peines infâmantés), p. 335 sq. (éloge de Gresset), p. 347 sq. (Adresse à la nation artésienne sur la nécessité de réformer les Etats d'Artois), p. 369 sq. (mémoire pour Hyacinthe Dupond, ancien soldat dépossédé de son héritage par son frère), p.402 sq. (mémoire sur l'affaire du « paratonnerre »).

<sup>49</sup> J. Lodieu, *Maximilien Robespierre*, *op. cit.*, p. 17.



remplis d'une philosophie sans muscles et presque pastorale, quelques poésies froides et affectées » qui « avaient inutilement affiché son nom dans l'insignifiance des recueils littéraires du temps<sup>50</sup> ».

À l'inverse, les discours et écrits que Robespierre fait sous la Révolution sont particulièrement nombreux et font l'objet d'un important travail de republication sous la Monarchie de Juillet. Si l'anthologie de discours parlementaires publiée sous la Restauration par Guillaume Lallement<sup>51</sup> incluait déjà des discours de Robespierre et que des extraits d'une quarantaine de discours faits sous la Constituante figuraient en annexe aux *Mémoires authentiques*<sup>52</sup>, l'œuvre essentielle est la publication entre 1832 et 1834 par Laponneraye de son anthologie des discours de Robespierre<sup>53</sup>. Cette anthologie est déjà très complète : en effet, même si aujourd'hui les *Œuvres complètes* de Robespierre, dont l'édition est assurée par la Société des études robespierristes, comptent plusieurs milliers de pages et font onze volumes, l'édition de 1840 reproduit sur environ 1200 pages, non seulement de nombreux discours faits par Robespierre à la Constituante, à la Convention et au club des Jacobins, mais aussi articles publiés par Robespierre dans les deux journaux qu'il a fait paraître sous la Législative et au début de la Convention (*Le défenseur de la Constitution, Lettres de Maximilien Robespierre à ses Commettans*). De plus, la connaissance des discours de Robespierre est également favorisée par la republication du *Moniteur*, achevée en 1845 et, la publication, entre 1834 et 1838, de l'*Histoire parlementaire de la Révolution française*<sup>54</sup> de Buchez et Roux, qui fait une grande place à l'édition des sources.

La réalisation de cet important travail a été favorisée d'une part, par le fait que Robespierre a été, dès les débuts de la Révolution, un des orateurs les plus prolixes de l'Assemblée<sup>55</sup> et, d'autre part, par le fait qu'il a porté une grande attention à la publication et à la diffusion de ses discours. En effet, comme le rappelle Hervé Leuwers, Robespierre avait pris conscience dès sa jeunesse de « l'importance de l'imprimé pour convaincre l'opinion, et le poids de l'opinion dans le débat public<sup>56</sup>. » Par exemple, si ses discours font l'objet de reproductions plus ou moins complètes dans les journaux qui rendent compte des débats parlementaires, Robespierre fait parfois publier lui-même à ses frais certains de ses discours en brochures — comme le discours sur le marc d'argent — ou les publie dans ses journaux — comme la Déclaration des droits de l'homme qu'il propose en 1793.

L'exploitation des discours et écrits légués par Robespierre fournit un corpus théorique pour penser la « République démocratique et sociale » et conduit à faire de Robespierre l'incarnation des principes de l'égalité politique et de l'égalité sociale - Laponneraye affirme d'ailleurs que « le

<sup>50</sup> A. de Lamartine, *Histoire des Girondins*, op. cit., t. 1, p. 50.

<sup>51</sup> Guillaume Lallement, *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale depuis 1789 jusqu'à ce jour ; recueillis dans un ordre chronologique et historique*, Paris, A. Eymery, 1818-1825, 23 vol.

<sup>52</sup> *Mémoires authentiques*, op. cit., t. 2.

<sup>53</sup> *Œuvres de Maximilien Robespierre ; avec une notice historique et des notes par Laponneraye [1832-1834]*, Paris, chez l'éditeur, 1840, 3 vol.

<sup>54</sup> Philippe Buchez et Pierre Roux-Lavergne, *Histoire parlementaire de la Révolution française, ou Journal des assemblées nationales depuis 1789 jusqu'en 1815 : contenant la narration des événements... précédée d'une introduction sur l'histoire de France jusqu'à la convocation des États-Généraux*, Paris, Paulin, 1834-1838.

<sup>55</sup> Hervé Leuwers, *Robespierre*, Paris, Fayard, 2014, p. 145.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 147.

triomphe de la cause égalitaire absorbait toutes ses pensées et ne laissait place dans son âme pour aucune préoccupation étrangère<sup>57</sup> ».

Sous la Deuxième République Robespierre reste la référence centrale permettant de penser ces questions politiques et sociales, comme l'écrit Guillot :

Combien de mots profonds, combien de précieux conseils il a jetés au sein de la tourmente révolutionnaire, diamants restés enfouis sous les ruines de la République comme des trésors sous les décombres d'un palais incendié ! [...] Au point de vue de notre éducation civique, il ne sera peut-être pas inutile [...] de pouvoir étudier [...] les hautes pensées qui [...] assurèrent en définitive le premier triomphe réel de la Révolution compromise et de la France attaquée. [...] Là sont aussi des règles de conduite ; Robespierre les a toutes tracées ; il en fut le promoteur, il en fut l'organe. Et telle est la profondeur de son observation, telle est sa parfaite connaissance des hommes, qu'en lisant la plupart de ses discours ou de ses écrits, on les croirait conçus en vue des événements d'aujourd'hui ou des éventualités de demain<sup>58</sup>.

Si, comme le rappelle Jacques Rougerie, « on pressent [...] ce qu'il faut entendre par République démocratique et sociale, mais [qu'] il est difficile de la définir précisément<sup>59</sup> », on peut toutefois la résumer comme une double aspiration : d'une part, l'aspiration à l'instauration d'une république véritablement démocratique, c'est-à-dire dotée d'institutions représentatives élues au suffrage universel — voire d'un système de gouvernement direct — dans laquelle les mandants peuvent exercer un contrôle effectif permanent sur leurs mandataires et, d'autre part, le désir que cette république constitue un outil pour mettre en œuvre les réformes permettant de résoudre la question sociale et de garantir le « droit à l'existence » proclamé par Robespierre dans sa déclaration de 1793, ce qui passe par le développement de l'instruction gratuite, la garantie du droit au travail, la mise en place d'un système de secours publics gérés par l'État, le développement de l'association ouvrière ou encore le contrôle, plus ou moins complet, de l'État sur l'économie<sup>60</sup> — réformes auxquelles il faut ajouter la mise en place d'un système fiscal progressif, visant à réduire les inégalités de fortunes.

Les discours sur le marc d'argent d'avril et d'août 1791, qui sont mentionnés par de très nombreux auteurs<sup>61</sup> et reproduits dans *Mémoires authentiques* et dans l'anthologie de Laponneraye<sup>62</sup>, constituent un des éléments-clés de la construction de l'image de l'« homme-principe défenseur de l'égalité politique ». Ils ont en effet une résonance particulièrement importante à une époque où les députés sont élus au suffrage censitaire et fournissent une référence théorique au mouvement républicain radical/socialiste qui réclame la mise en place du suffrage universel, ce qu'illustre le fait

<sup>57</sup> Introduction à *Œuvres de Maximilien Robespierre, avec une notice par Laponneraye, op. cit.*, t. 1, p. 13.

<sup>58</sup> A. Guillot, *Collection complète des opinions de Robespierre, op. cit.*, p. 5.

<sup>59</sup> Jacques Rougerie, « Entre le réel et l'utopie : République démocratique et sociale, Association, commune, Commune », dans *Genre et utopie*, dir. Laurent Colantonio et Caroline Fayolle, Paris, Presses universitaires de Vincennes 2014, p. 273.

<sup>60</sup> Robespierre n'a rien dit sur ces questions, ce qui n'a pas empêché les théoriciens socialistes et communistes de voir en lui le promoteur de l'association ou le précurseur d'une étatisation de l'économie.

<sup>61</sup> Cf. par exemple J.-B. Hauréau, *La Montagne, op. cit.*, p.334-335 ; Vallouise, *De l'Esprit de la Montagne, op. cit.*, p. 6 et p. 16-18 ; P.-F. Tissot, *Histoire de Robespierre, op. cit.*, p. 46-48. ; J. Lodieu, *Maximilien Robespierre, op. cit.*, p. 22.

<sup>62</sup> *Mémoires authentiques de Maximilien de Robespierre, op. cit.*, t. 2, p. 362 sq. ; *Œuvres de Maximilien Robespierre avec une notice par Laponneraye, op. cit.*, t.1, p. 158 sq. et p. 185 sq.

que Tissot, qui reproduit sur une page le discours 11 août 1791, écrit que : « les idées de justice qu'il renfermait [...] furent [...] repoussées dans l'application, par une majorité composée d'hommes qui, en vertu de leur richesse, tenaient à maintenir leurs semblables dans un état d'infériorité » et « s'est toujours retrouvée en France, prête à opprimer sous le prétexte d'ordre public<sup>63</sup> ». Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que Louis Blanc écrive de Robespierre — qu'il présente comme « l'incarnation glacée d'un principe<sup>64</sup> » — que, sous la Constituante, il « venait représenter une idée qui cherchait et voulait avoir son rang dans la Révolution : L'ÉGALITÉ POLITIQUE DE TOUS<sup>65</sup> ».

La Déclaration des droits de l'homme et le discours par lequel Robespierre la présente à la Convention le 24 avril 1793, autres textes-clés de la propagande républicaine radicale/socialiste, contribuent quant à eux à la construction de l'image de l'« homme-principe défenseur de l'égalité sociale », même si tous les auteurs ne mettent pas l'accent sur les mêmes sujets. Par exemple, Laponneraye loue le fait que Robespierre, qui a « sem[é] avec profusion des principes d'ordre, de morale et de haute politique sociale<sup>66</sup> » dans ses discours « pensait que l'impôt devait peser de préférence sur la richesse, par un système progressif sagement ordonné<sup>67</sup> », de même que Tissot qui précise que Robespierre « demanda que les citoyens dont les revenus n'excédaient pas ce qui était nécessaire à leur subsistance, fussent dispensés de contribuer aux dépenses et aux charges de l'état<sup>68</sup> » tandis c'est la définition de droit de propriété, vu comme un droit positif et non un droit naturel (ce qui permet de lui assigner des bornes) qui semble avoir marqué Vallouise qui affirme que Robespierre « émit avec courage l'opinion la plus radicale que l'on ait jamais soutenue sur ce sujet<sup>69</sup> ». Enfin, c'est le droit au travail que Guillot met en valeur dans sa notice où il affirme que « Robespierre était socialiste<sup>70</sup> », ce que prouve selon lui un extrait des « Observations sur les causes morales de notre situation actuelle » publiées dans le quatrième numéro du *Défenseur de la Constitution*, dans lequel il met en italique la formule : « l'obligation d'assurer à ses membres le nécessaire et la subsistance par le travail<sup>71</sup> ».

## LA FABRICATION DE L'IMAGE DE L'« HOMME À PRINCIPES »

L'« homme principe » est aussi un « homme à principes » et cette seconde image sert de caution morale à la première. L'entremêlement de ces deux images remonte à la Révolution, car, comme l'a montré Marisa Linton, Robespierre a particulièrement bien « compris que les mots seuls, dans la bouche d'un homme politique, n'avaient pas de sens, s'ils n'étaient pas étayés par ses actions,

<sup>63</sup> P-F Tissot, *Histoire de Robespierre*, op. cit., p. 47-48.

<sup>64</sup> L. Blanc, *Histoire de la Révolution française [1847-1862]*, Paris, Furne et Cie, Pagnerre, 1857-1870, t. 5, p. 258

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 281-282.

<sup>66</sup> Introduction à *Œuvres de Maximilien Robespierre avec une notice par Laponneraye*, op. cit. t. 2, p. 8.

<sup>67</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>68</sup> P-F. Tissot, *Histoire de Robespierre*, op. cit., p. 88-89.

<sup>69</sup> Vallouise, *De l'Esprit de la Montagne*, op. cit., p. 25-29.

<sup>70</sup> A. Guillot, *Collection complète des opinions de Robespierre*, op. cit., p. 13-15.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 15.

par sa conduite personnelle, et, finalement, par son propre corps qu'il devait tenir prêt au sacrifice pour prouver son authenticité», ce qui lui permet de «se distinguer parmi tant de ses contemporains<sup>72</sup>». D'une part, dès les débuts de la Révolution, Robespierre ne cesse de prendre la parole pour défendre les principes posés par la Déclaration des droits de l'homme puis la Constitution lorsqu'il juge que les projets de texte présentés au Parlement ou les politiques menées les bafouent, ce qui conduit Camille Desmoulins à le présenter en 1791 comme le «commentaire vivant de la Déclaration des droits<sup>73</sup>». La notion de principes recouvre alors celle de «principes juridiques», qui se rattachent aux droits fondamentaux, droits et libertés qu'il convient de garantir contre les abus des autorités et droit à l'existence que la société doit garantir à tous par la mise en place d'un système de protection sociale adapté. D'autre part, Robespierre est vu comme un homme politique «Incorruptible» (surnom qui lui est attribué sous la Constituante à l'initiative de Fréron<sup>74</sup>), un individu sincère qui, pour reprendre la formule attribuée à Mirabeau, «croit ce qu'il dit<sup>75</sup>» et une personne constante dans la défense de ses principes, ce qui conduit par exemple Dubois-Crancé à écrire que «toujours ferme dans les principes les plus austères, jamais il n'a dévié : tel il fut dès le commencement, tel on le trouva à la fin [...] Robespierre parlait toujours d'après son principe<sup>76</sup>».

Cette crédibilité contribue à expliquer, au même titre que l'abondance des discours et écrits produits par Robespierre, que les écrits biographiques qui lui sont consacrés s'appuient essentiellement sur ces documents. Robespierre étant «l'homme le plus convaincu de toute la Révolution<sup>77</sup>», un homme à «l'intrépide franchise<sup>78</sup>» que l'on peut ranger parmi les «âmes sérieuses et sincères<sup>79</sup>», il est cru sur parole et ses discours suffisent à expliquer son action. Par exemple, réfutant les accusations de lâcheté formulées par Louvet à l'encontre de Robespierre au début de la Convention, Hauréau écrit : «Outre la réponse de Robespierre, qui nous suffirait, nous avons sous les yeux une circulaire des Jacobins, où les faits parlent assez haut contre la plaisanterie de Louvet<sup>80</sup>». Cette croyance dans la transparence de la pensée et des paroles de Robespierre explique pourquoi Guillot, qui est persuadé qu'«aux jours d'assemblées souveraines, les personnages politiques se révèlent tout entiers dans leurs discours<sup>81</sup>» déclare qu'«en les méditant, beaucoup d'admirateurs de cet homme extraordinaire pourront se faire de lui une idée plus exacte<sup>82</sup>» et fait une large place aux citations dans ses écrits.

<sup>72</sup> Marisa Linton, « Robespierre et l'authenticité révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution Française*, n° 371, janvier-mars 2013, p. 153-173, ici p. 155-157.

<sup>73</sup> H. Leuwers, *Robespierre, op. cit.*, p. 144.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 149.

<sup>75</sup> Cité par Jean-Clément Martin, *La fabrication d'un monstre*, Paris, Perrin, p. 61.

<sup>76</sup> Edmond Dubois de Crancé, *Véritable portrait de nos législateurs ou Galerie de tableaux exposés à la vue du public depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1791*, Paris, 1792 cité par H. Leuwers, *Robespierre, op.cit.*, p. 161

<sup>77</sup> A. de Lamartine, *Histoire des Girondins, op. cit.*, t. 4, p. 121.

<sup>78</sup> A. Guillot, *Collection complète des opinions de Robespierre, op. cit.*, p. 4.

<sup>79</sup> L. Blanc, *Histoire de la Révolution française, op. cit.*, t. 8, p. 395-396.

<sup>80</sup> J-B Hauréau, *La Montagne, op. cit.*, p. 238.

<sup>81</sup> A. Guillot, *Collection complète des opinions de Robespierre, op. cit.*, p. 2-3.

<sup>82</sup> *Ibid.*

Dans ce contexte, la crédibilité que Robespierre a acquise comme homme politique sous la Révolution garantit la crédibilité des principes repris par les républicains radicaux/socialistes, et il n'est donc pas surprenant qu'Esquiros affirme que « la moralité des chefs politiques » est « la pierre de touche qui contrôle la valeur réelle de leurs idées<sup>83</sup> ».

Cette crédibilité est renforcée par la diffusion de témoignages de proches de Robespierre, qui contribuent à consolider l'image de l'« homme à principes » et forment un récit opposable aux témoignages en général assez peu élogieux publiés jusque-là, qu'il s'agisse de textes publiés juste après thermidor comme celui de Vilate<sup>84</sup>, ancien agent du comité de Salut public, ou de l'abbé Proyard ou des jugements portés sur Robespierre par les acteurs de la période révolutionnaire dans leurs mémoires, comme les mémoires de Garat<sup>85</sup> ou les mémoires publiés dans la collection des *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution* dirigée par Berville et Barrière.

L'entrelacement des images de l'« homme-principe » et de l'« homme à principes » est caractéristique des écrits de Buonarroti, qui est l'un des premiers à entreprendre une réhabilitation de Robespierre avec la publication en 1828 de la *Conjuration des Égaux*, où il présente Robespierre — qu'il a connu sous la Convention — comme le précurseur de la société communiste que Baboeuf — avec qui il a participé à la conjuration des Égaux — voulait mettre en place. Dans cet ouvrage, comme dans les « Observations sur Robespierre », il affirme que « les écrits que Robespierre nous a laissés, joints à ses mœurs publiques et privées, attestent qu'il fut constamment préoccupé de la pensée de régénération sociale à laquelle il avait consacré sa vie : PEUPLE, ÉGALITÉ, VERTU étaient les grandes idées auxquelles il rapportait tous les devoirs du législateur », loue l'« austérité de mœurs et d'opinions » de Robespierre, chez qui « tout était simplicité, moralité et amour sincère du peuple<sup>86</sup> » et déclare que Robespierre luttait contre « les partisans de l'opulence et des distinctions, qui sont les « promoteurs de l'ordre d'égoïsme » (c'est-à-dire les Girondins) qui cherchaient à empêcher « les amis de l'égalité ou de la nombreuse classe des travailleurs » (c'est-à-dire les Montagnards) de faire advenir « l'ordre d'égalité<sup>87</sup> ».

L'influence de cette combinaison des images de Robespierre sur la construction de la « légende dorée » est d'autant plus importante que, depuis son retour en France en 1830, Philippe Buonarroti est devenu selon Albert Mathiez « un chef d'école qui continuait à prêcher d'exemple » et « dont les conseils étaient très écoutés » notamment par « la partie la plus ardente » de la société des Droits de l'Homme, ce qui explique que « tous les historiens s'accordent pour faire à Philippe Buonarroti la part la plus importante dans la formation et l'éducation du parti socialiste français à l'époque de 1830<sup>88</sup> ».

Le travail de recueil des témoignages des contemporains de Robespierre réalisé par les républicains radicaux/socialistes sous la Monarchie de Juillet contribue également à conforter

<sup>83</sup> A. Esquiros, *Histoire des montagnards*, op. cit., p. 314.

<sup>84</sup> Joachim Vilate, *Causes secrètes de la révolution du 9 au 10 thermidor*, Paris, 1794.

<sup>85</sup> Dominique Garat, *Mémoire sur la Révolution, ou Exposé de ma conduite dans les affaires et dans les fonctions publiques*, Paris, impr. de J.-J. Smits et Cie, 1794.

<sup>86</sup> P. Buonarroti, *Observations sur Maximilien Robespierre*, op. cit., p. 6-8.

<sup>87</sup> P. Buonarroti, *Gracchus Baboeuf et la conjuration des égaux*, op. cit., p. 17.

<sup>88</sup> Albert Mathiez, *La politique de Robespierre et le 9 thermidor expliqués par Buonarroti*, op. cit., p. 2-3.

l'image de l'« homme à principes/homme à principes ». En effet, les recherches qu'ils mènent les conduisent à utiliser les méthodes de l'« histoire orale » à une époque où, comme le rappelle Nicolas Offenstadt, c'est le document écrit qui est le plus valorisé par la recherche historique, du fait notamment de la professionnalisation de la conservation des archives et des études documentaires<sup>89</sup>. Lamartine et Esquiros recueillent ainsi les souvenirs du docteur Souberbielle, médecin de Robespierre et d'Élisabeth Lebas, l'une des filles du logeur de Robespierre, Maurice Duplay, qui a épousé Philippe Lebas, conventionnel faisant partie des proches de Robespierre.

Les témoins peuvent également être incités à produire des écrits, ce qui amplifie leur portée. Ainsi, Laponneraye, qui devient un proche de Charlotte Robespierre, sœur de Maximilien Robespierre, l'incite à travailler à ses Mémoires et les publie en 1834 après la mort de Charlotte Robespierre, qui lui a légué ses papiers<sup>90</sup>.

L'utilisation par Lodieu du témoignage de Charlotte Robespierre constitue une illustration caractéristique de la manière dont les témoignages des proches de Robespierre servent de base à la consolidation de l'image de l'« homme à principes ». Par exemple, pour décrire la personnalité du lycéen Robespierre, il reprend des éléments issus des *Mémoires de Charlotte Robespierre* qui affirme qu'« il n'eut aucune brouille avec ses condisciples, tant son humeur était égale et douce » et qu'« il se constituait le protecteur des petits contre les plus âgés, plaidait en leur faveur, et se battait même pour les défendre lorsque son éloquence restait sans succès<sup>91</sup> », qu'il complète en affirmant que « cette douceur de mœurs, n'excluait pas chez lui la fermeté dans le caractère, il était, déjà alors, comme il le fut après, d'une énergie indomptable quand il fallait combattre l'injustice » — en supprimant au passage la référence au caractère bagarreur du petit Maximilien<sup>92</sup>. Par ailleurs, les témoignages oraux que recueille Lodieu à Arras contribuent à conforter ceux de Charlotte Robespierre et à consolider l'image de l'« homme à principes », qui déteint notamment sur la description de l'activité professionnelle de Robespierre, présenté comme défenseur désintéressé du peuple opprimé<sup>93</sup>. En effet, Lodieu, qui reprend les assertions de Charlotte Robespierre selon lesquelles Robespierre « ne se chargeait que des causes justes, et refusait celles qui ne l'étaient pas », agissait « toujours [...] avec beaucoup de désintéressement » et « se chargeait de préférence de la défense du pauvre<sup>94</sup> », complète le tableau par une description mélodramatique de l'affaire Deteuf en s'appuyant le témoignage d'« une dame d'Arras », qui « a eu des relations d'amitié<sup>95</sup> » avec Clémentine Deteuf, sœur du maître cordier François Deteuf, qu'un moine de l'abbaye d'Anchin avait accusé d'avoir dérobé une somme d'argent pour couvrir ses propres détournements. Lodieu affirme que c'est au secours de cette demoiselle malheureuse, dont le moine aurait cherché à se

<sup>89</sup> Nicolas Offenstadt, *L'historiographie*, Paris, PUF, QSJ, 2011, p. 23-24.

<sup>90</sup> Il est aujourd'hui admis que ce texte n'est pas un « original » et qu'il a été soit rédigé soit réécrit par Laponneraye (M. Belissa et Y Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, op. cit., p. 147).

<sup>91</sup> C. Robespierre, *Mémoires de Charlotte Robespierre*, op. cit., p. 50-51.

<sup>92</sup> J. Lodieu, *Maximilien Robespierre*, op. cit., p. 10.

<sup>93</sup> En réalité, comme l'a montré Hervé Leuwers, la clientèle de Robespierre était plus diversifiée : il défend ainsi une riche veuve emprisonnée car elle n'avait pas payé ses dettes ou encore un seigneur qui cherche à faire respecter son droit de chasse.

<sup>94</sup> C. Robespierre, *Mémoires de Charlotte Robespierre*, op. cit., p. 55-56 et J. Lodieu *Maximilien Robespierre*, op. cit. p. 12-15.

<sup>95</sup> J. Lodieu, *Maximilien Robespierre*, op. cit., p. 14.

venger parce qu'elle aurait refusé ses avances, que Robespierre vole, dans un passage dont il renforce l'aspect mélodramatique en faisant alterner les lamentations de l'héroïne — qu'il rapporte au style direct — et les questions adressées au lecteur :

« Je suis innocente, s'écriait Clémentine, cet homme se venge, parce que je n'ai pas voulu céder à ses passions brutales, c'est un misérable ! Justice ! Justice ! » Mais que pouvait la voix d'une pauvre femme sans appui, contre un clergé adroit, omnipotent, redoutable ? Où trouver un avocat, qui, sur la foi en l'innocence de cette honnête personne, fût assez courageux pour entrer en lutte ouverte avec l'abbaye ? Un homme alors se présenta, qui prit la défense de l'accusée. Cet homme était Maximilien Robespierre. L'affaire prit des proportions extraordinaires. Le procès eut lieu ; et, sur la plaidoirie victorieuse, éclatante, du jeune avocat, Mademoiselle Deteuffe fut acquittée. Robespierre alla plus loin : il ne lui suffit pas que sa cliente fut (*sic*) absoute devant la justice, il voulut que le pays jugeât à son tour, pièces en main. Que fit-il ? Il publia un mémoire remarquable qu'il fit répandre à un très grand nombre d'exemplaires ; puis il porta devant le conseil d'Artois une demande en dommages et intérêts qui fût (*sic*) couronnée de succès. Un homme se révèle tout entier par de semblables actions !<sup>96</sup>

## DES IMAGES QUI ONT INFLUENCÉ DURABLEMENT L'HISTORIOGRAPHIE

Si la professionnalisation du métier d'historien a évité que les ouvrages scientifiques consacrés à Robespierre ne tombent dans les travers de l'hagiographie de l'époque romantique — que l'on retrouve encore chez Ernest Hamel dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle —, on constate cependant que la « légende dorée » de Robespierre a eu un impact durable sur l'historiographie — tant « classique » que « libérale ».

La description de la personnalité de Robespierre que Gérard Walter fait dans sa biographie — qui est restée longtemps l'ouvrage de référence sur Robespierre — constitue une illustration paradigmatique de ce phénomène, car on y retrouve les différentes composantes de l'image de l'« homme-principe/homme à principes » :

La vérité est son seul asile contre le crime. [...] En s'engageant dans la voie révolutionnaire, Robespierre marche, la tête haute et le regard ferme, au-devant de son destin. C'est parce qu'il [...] a tout abandonné, tout sacrifié, qu'il ne craint pas de solliciter la confiance du peuple, sûr de pouvoir, en toute circonstance, rester digne d'elle ; il demeura immuable et inflexible au poste que celui-ci lui a confié [...] il ne renoncera pas à son devoir [...] plus le zèle à soutenir la cause du peuple deviendra dangereux, plus il défendra les principes de la liberté, de l'égalité, de l'humanité [...] sa conscience est l'inépuisable réservoir qui alimente les forces de sa volonté [...] il a fini par renoncer définitivement au jugement et au conseil des hommes. Son cœur et sa conscience lui suffirent<sup>97</sup>.

De défenseur des « principes de la liberté, de l'égalité, de l'humanité » Robespierre devient l'« idéologie incarnée » d'un système pré-totalitaire dont la vertu constituerait le logiciel politique dans l'article que Patrice Gueniffey consacre à Robespierre dans le *Dictionnaire critique de la Révolution*

<sup>96</sup> J. Lodieu, *Maximilien Robespierre, op. cit.*, p. 13-14.

<sup>97</sup> G. Walter, *Maximilien de Robespierre, op. cit.*, p. 610-613.

*française*, où l'image de « l'homme-principe/homme à principes » sert d'aliment à la « légende noire » :

Robespierre se donne totalement, à l'époque de la victoire comme à celle de la défaite [...] Inaccessible aux passions, ce dernier est totalement disponible pour la vertu. Ayant supprimé en lui-même toute forme de séparation entre le privé et le public, entre l'amour de soi et l'amour de la patrie, il a parcouru le cycle de la « régénération » qui deviendra le centre de sa politique. [...] La force de son discours tient à l'appui que lui apporte une expérience personnelle de la vertu. Robespierre porte le discours idéologique à son plus haut degré d'accomplissement parce qu'il est lui-même l'idéologie incarnée. [...] Ancré dans l'univers des principes, Robespierre n'agit pas. En lui, l'immobilité devient action<sup>98</sup>.

Si l'image de « l'homme-principe/homme à principes » n'a pas disparu, la tendance que Tissot ou Vallouise avaient à croire Robespierre sur parole et à faire des discours de Robespierre la trame de sa biographie n'a pas disparu non plus. Employant la même méthode que Guillot qui considère déclare que « c'est [...] dans les paroles mêmes de Robespierre qu'on doit essayer de découvrir ce qu'il fut réellement<sup>99</sup> », Gérard Walter se borne bien souvent à assembler des extraits de discours de manière à créer une sorte de « discours global » de Robespierre représentant ses conceptions politiques sur la religion<sup>100</sup> ou encore la terreur<sup>101</sup> et n'hésite pas à écrire parfois qu'« il convient de le laisser parler d'un bout à l'autre<sup>102</sup> ». Ce phénomène est particulièrement visible dans sa description de la personnalité de Robespierre qui débute par les mots « “que suis-je ?” se demande avec amertume Robespierre le 8 thermidor [...] on essaiera, à l'aide de ses propres déclarations, de compléter cette image », avant de se poursuivre par une juxtaposition d'extraits de discours<sup>103</sup>.

Si ce choix méthodologique peut présenter un intérêt certain parce qu'il permet de détecter les récurrences et les inflexions dans le discours de Robespierre, il présente toutefois des dangers non négligeables en l'absence de recul critique face aux paroles de Robespierre et peut conduire à attribuer à certaines phrases de Robespierre une portée qu'elles n'ont pas. Par exemple, Gérard Walter voit dans un passage du discours sur les principes de morale politique du 17 pluviôse an II l'expression d'une sorte de plan conçu par Robespierre pour « une régénération intégrale de la nature humaine » qu'il « envisage dans une complexité de détails minutieusement réglés » alors qu'il s'agit simplement d'un passage très travaillé sur le plan rhétorique, composé d'une accumulation d'antithèses fréquemment construites sur le même modèle (deux groupes nominaux séparés par le mot « à »), ce qui crée un parallélisme qui rythme la phrase :

Nous voulons substituer, dans notre pays, la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode,

<sup>98</sup> Patrice Gueniffey, « Robespierre », dans *Dictionnaire historique et critique de la Révolution française*, dir. François Furet et Mona Ozouf, Paris, Flammarion, p. 318-321.

<sup>99</sup> A. Guillot, « Maximilien Robespierre et M. Thiers », in *La Revue indépendante*, Paris, au bureau de la Revue indépendante, 1845 tome vingtième, livraison du 23 juin 1845, p. 521-545, ici p. 521-523.

<sup>100</sup> G. Walter, *Maximilien de Robespierre*, op. cit., p. 607-609.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 548-565.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 433.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 610-614.



le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puissant, heureux, à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est-à-dire, toutes les vertus et tous les miracles de la République, à tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie<sup>104</sup>.

L'idée que Robespierre est un « homme-principe/homme à principes » conduit les historiens à lui chercher des excuses lorsqu'il semble aller « contre le principe », comme Hauréau qui écrit au sujet du discours de Robespierre en faveur de la non-rééligibilité des députés de la Constituante à la Législative :

Les heureuses conséquences de ce décret, appréciables de nos jours, excusent Robespierre d'avoir cette fois parlé contre le principe, et défendu si fortement la liberté de la représentation contre son unité. Les patriotes avaient, à craindre l'influence départementale du côté droit, et comptant plus sur les bons sentiments de la nation que sur son expérience, ils aimèrent mieux affranchir son vote de l'illusion des noms propres<sup>105</sup>.

On retrouve le même réflexe dans le passage où Gérard Walter, qui étudie le travail de Robespierre au sein du comité de salut public et dénonce les abus que « certains dirigeants de la République » ont faits du droit qu'ils avaient de mettre en réquisition les ouvriers et les fonctionnaires mobilisables, se déclare « un peu surpris de le voir le 27 floréal, c'est-à-dire une époque où l'effort militaire du pays était censé avoir atteint le maximum, accorder à l'architecte Hubert l'autorisation de mettre en réquisition des ouvriers et des matériaux nécessaires aux travaux de réfection du Théâtre national », ce qu'il cherche alors à expliquer par « l'importance que Robespierre attachait à la question de la propagande ou, comme on disait alors, à l'éducation de l'esprit public<sup>106</sup> », qu'il illustre en évoquant les mesures prises par Robespierre pour assurer la diffusion des rapports du comité de salut public (et notamment de ses discours).

De même, les discours de l'homme-principe inflexible ne doivent pas se contredire, ce qui serait à la fois une marque d'incohérence et d'irrespect des principes. C'est pourquoi Hauréau (qui est favorable à la peine de mort) cherche à expliquer pourquoi Robespierre a pu défendre l'abolition de la peine de mort sous la Constituante — alors qu'il est ensuite devenu un des acteurs de la Terreur — en écrivant que « Robespierre s'expliquait mal ce jour-là » et qu'il a défendu l'abolition de la peine de mort parce qu'il considérait « injuste pour les crimes civils », car « le meurtrier doit avoir le temps de se repentir<sup>107</sup> ». On trouve le même type de raisonnement dans *Le discours jacobin et la démocratie*, où Lucien Jaume cherche à donner un sens à l'évolution de la position de Robespierre sur la liberté de la presse. En effet, si Robespierre se présente aux débuts de la Révolution comme le promoteur d'une liberté illimitée de la presse, il n'hésite pas sous la Terreur à prendre les mesures

<sup>104</sup> Discours sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République fait à la Convention le 17 pluviôse an II (5 février 1794), dans *Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, Paris, Presses universitaires de France, 1910-1967, t. 10, p. 352.

<sup>105</sup> J-B. Hauréau, *La Montagne*, op. cit., p. 233.

<sup>106</sup> G. Walter, *Maximilien de Robespierre*, op. cit., p. 578.

<sup>107</sup> J-B. Hauréau, *La Montagne*, op. cit., p. 233-234.

répressives contre les journalistes hostiles à la politique du Gouvernement. Pour essayer d'expliquer cette contradiction, Lucien Jaume interprète le fait que Robespierre se soit opposé en avril 1793 lors des débats sur la Constitution à Buzot qui réclamait la liberté illimitée de la presse, comme le signe que « le leader jacobin a inversé le sens que 89 conférait aux droits de l'homme » et que « ceux-ci ne manifestent plus le champ d'extension d'une liberté individuelle que la puissance publique doit respecter », mais qu'ils sont « soumis au primat de la souveraineté du peuple » et sont devenus « les droits du peuple<sup>108</sup> ». Or l'évolution de la position de Robespierre peut aussi être analysée de manière plus pragmatique, soit par les circonstances (« l'intérêt de la Révolution peut exiger certaines mesures qui répriment une conspiration fondée sur la liberté de la presse [...] De telles mesures, quoique contraires au principe de la liberté indéfinie, qui doit régner dans un état de calme, sont cependant nécessaires dans ce moment<sup>109</sup> ») soit par le fait que « Robespierre faisait avant tout de la politique », comme l'avait si justement rappelé le 11 mai 1894 le député socialiste indépendant Antoine Jourde lors d'un débat sur la peine de mort pour répondre au républicain modéré Jules Léveillé, député qui avait souligné que « Robespierre était un abolitionniste illustre, mais qui malheureusement pour ses contemporains n'a pas pratiqué ses idées généreuses<sup>110</sup> ».

« Homme-principe », « homme à principes », les traces des images forgées par la « légende dorée » ont longtemps influencé l'historiographie et ont pu contribuer à figer l'interprétation des idées et de l'action de Robespierre. Or ces images risquent fort de continuer à imprégner l'imaginaire collectif, malgré la récente publication des ouvrages de Jean-Clément Martin et d'Hervé Leuwers, non seulement parce qu'elles constituent le reflet déformé de certaines caractéristiques du comportement politique de Robespierre, mais aussi parce que, comme le disait un axiome déjà connu sous la Révolution « l'histoire est un roman<sup>111</sup> » et que la modification des caractéristiques d'un des personnages principaux risquerait de décevoir le lecteur.

Marion POUFFARY

Thèse : L'évolution du rapport des acteurs publics à la mémoire de Robespierre de la Restauration à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sous la direction de M. Jacques-Olivier Boudon.

*La Révolution française fonctionne comme un réservoir d'idées et de symboles qui permet à chaque courant politique du XIX<sup>e</sup> siècle d'inscrire sa doctrine dans une filiation historique prestigieuse et de lui fournir les arguments d'autorité nécessaires dans le débat politique. Robespierre est perçu, soit comme l'incarnation de la Révolution française, soit comme l'incarnation de sa phase la plus « radicale », qui constitue, pour les uns, une plongée dans les abîmes de la violence politique et du nivellement économique et social et, pour les autres, une période pendant laquelle sont apparus les éléments constitutifs du projet de « République*

<sup>108</sup> Lucien Jaume, *Le Discours jacobin et la démocratie*, Paris, Fayard, 1989, p. 177-178.

<sup>109</sup> Intervention sur la liberté de la presse faite à la Convention le 19 avril 1793, dans *Œuvres complètes, op. cit.*, t. 9 p. 452-453.

<sup>110</sup> *Journal officiel de la République française. Débats parlementaires. Chambre des députés : compte rendu in-extenso*, Paris, Impr. du Journal officiel, 11 mai 1894, p. 774.

<sup>111</sup> « Deuxième lettre de Maximilien Robespierre en réponse au second discours de Jérôme Pétion », *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, n° 10, dans *Œuvres complètes, op. cit.*, t. 4 p. 156.

*démocratique et sociale » qu'ils cherchent à faire advenir. Dans ces conditions, l'analyse du rapport des acteurs publics à Robespierre constitue un moyen privilégié pour étudier les clivages de la mémoire politique de la Révolution française.*

*Toutefois, les historiens qui ont travaillé sur la mémoire de la Révolution française et de Robespierre ont jusqu'ici essentiellement consacré leurs travaux à l'image de la Révolution et de Robespierre dans l'historiographie, la littérature et les beaux-arts, négligeant ainsi l'analyse du discours politique. Cette thèse vise à combler cette lacune et à montrer comment la constitution de Robespierre en symbole de la « République démocratique et sociale » par la composante la plus radicale du mouvement républicain sous la Monarchie de Juillet a fait évoluer l'image de Robespierre dans le discours politique au XIX<sup>e</sup> siècle, ce qui conduit à constater que les idées de Robespierre sur les sujets fiscaux, judiciaires, éducatifs et religieux interrogent au moins tout autant — sinon plus — les politiques que son rôle dans la Terreur.*